



Déclaration commune des Nations Unies en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs pour tous

En avril, au siège des Nations Unies à New York, les gouvernements ont renouvelé leur engagement et leur détermination à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, dont les principes sont inscrits dans les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ils se sont notamment engagés à garantir l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive et à faire progresser les droits en matière de procréation.

D'importants progrès ont été réalisés au cours des trois dernières décennies. Depuis 1990, le nombre de femmes utilisant des moyens de contraception modernes a doublé. Depuis 2000, la mortalité maternelle a diminué de 34 %. En 2022, l'accès au traitement du VIH avait permis d'éviter environ 20,8 millions de décès dans le monde. Plus récemment, toutefois, ces progrès ont montré des signes de ralentissement, voire de recul. Nous ne pouvons donc plus en garantir la continuité avec certitude. Les conséquences durables de la pandémie de COVID-19, la persistance et l'intensification des conflits, les changements climatiques, l'augmentation des inégalités et l'aggravation des fractures sociétales sont autant d'obstacles à l'accès aux services de santé de base et de qualité. Pour les surmonter, des mesures doivent être prises de toute urgence.

Les femmes et les filles, qui sont confrontées de manière disproportionnée à ces menaces, sont par conséquent dans l'incapacité de prendre des décisions éclairées et d'exercer leur pleine autonomie corporelle sans contrainte, violence ou discrimination – des droits humains pourtant fondamentaux. L'accès équitable et durable aux interventions et aux informations en matière de santé sexuelle et reproductive fondées sur les droits humains demeure impossible pour de nombreuses personnes, en particulier les femmes marginalisées, les adolescentes et les personnes vivant dans des zones de crise humanitaire ou de conflit.

Les données les plus récentes indiquent que près de la moitié des femmes en âge de procréer ne sont pas en mesure de décider elles-mêmes, en toute connaissance de cause, de tomber enceintes ou non et du moment de leur grossesse, et que nombre d'entre elles ne disposent toujours pas de l'autonomie et de la capacité d'action nécessaires pour exercer pleinement leurs droits en matière de procréation.

À l'occasion de la Journée mondiale de la population, en tant qu'organismes des Nations Unies chargés de faire progresser la santé et les droits de chaque individu et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, nous appelons la communauté internationale, y compris les gouvernements, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé, à renforcer l'accès à un ensemble complet de services de santé sexuelle et reproductive dans le cadre de la couverture sanitaire universelle et par l'intermédiaire de systèmes de santé résilients, notamment au niveau des soins de santé primaires. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre des orientations normatives reposant sur des données probantes afin de renforcer l'accès à des soins abordables, de grande qualité et fondés sur les droits fondamentaux. Afin de garantir le caractère acceptable des services pour tous, des efforts doivent être consentis pour éliminer la stigmatisation et la discrimination ainsi que pour abolir les normes sociales et de genre préjudiciables.

Nous appelons également à accélérer l'accès à une éducation complète à la sexualité ainsi qu'à renforcer

l'action des différents secteurs sociaux, tels que l'éducation et l'égalité des genres, afin d'améliorer la santé et le bien-être des filles et des femmes tout au long de leur vie. La promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs complets est un choix à la fois juste et judicieux. L'expérience a montré qu'investir dans les droits et l'autonomie des femmes et des filles en matière de procréation et élargir l'accès aux services produisait des résultats remarquables, notamment en matière de bien-être social, de prospérité économique et de paix ; tout ce dont notre monde a aujourd'hui si désespérément besoin. Pour obtenir des résultats positifs à long terme pour les femmes et les filles, il est à ce titre essentiel que toutes les parties prenantes (nationales, internationales, publiques, privées) accroissent leur soutien financier.

Nous devons également appuyer de toute urgence les initiatives – toujours plus nombreuses – prises par les jeunes, les femmes et les communautés pour s'exprimer sur les questions de santé sexuelle et reproductive ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre des solutions adaptées à leurs besoins et aux réalités d'un monde en pleine mutation dans lequel les changements climatiques, en particulier, ont une incidence directe sur la santé et les droits sexuels et reproductifs. Adopter une approche inclusive et ascendante de la conception et de la mise en œuvre d'interventions sanitaires avec et pour les communautés permettrait d'ancrer les résultats dans la durée et d'atteindre les personnes les plus défavorisées.

Nous exhortons les secteurs public et privé à collaborer pour explorer les technologies de pointe telles que la télémédecine, l'intelligence artificielle, l'analyse de données massives et la modélisation prédictive afin de combler les lacunes géospatiales et d'élargir l'accès aux services de base, en particulier dans les régions éloignées et mal desservies. Dans le même temps, nous appelons les innovateurs à se prémunir contre les risques inhérents à ces nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne les écarts d'accès entre les genres, la violence basée sur le genre facilitée par la technologie ainsi que les préjugés systématiques qui y sont ancrés dès le stade de la conception.

Enfin, conformément à la vision novatrice du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, nous encourageons les gouvernements, les communautés, les organisations de la société civile et le secteur privé à s'unir pour donner la priorité à l'accès universel à des services complets de santé sexuelle et reproductive de manière à faire progresser l'égalité des genres et à promouvoir la pleine réalisation des droits fondamentaux. Les engagements et le maintien du statu quo n'y suffiront pas – nous appelons aujourd'hui à la collaboration et à l'innovation afin que chacun puisse exercer ses droits à la santé, à la dignité et à la sécurité.

Le [Sommet de l'avenir](#) se tiendra en septembre à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le moment est donc venu d'agir avec courage et détermination afin d'ouvrir la voie à un monde plus juste, plus équitable et plus durable pour tous.

Il y a trente ans, au Caire, 179 gouvernements ont adopté un cadre qui reconnaît la santé sexuelle et reproductive, les droits en matière de procréation ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles comme des piliers fondamentaux du développement durable : le désormais célèbre Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. En tant qu'organismes des Nations Unies, nous nous engageons ensemble à faire progresser la santé et les droits sexuels et reproductifs, qui font partie intégrante du droit de chacun à jouir de la meilleure santé physique et mentale possible et jouent un rôle essentiel dans la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.